

VILLE DE MONT-DE-MARSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 35

Séance du 30 novembre 2006

Séance : C

Numéro : 23

Président : Mr LABEYRIE, Sénateur-Maire

Présents : Mr CAZADE, Mme CURCULOSSE, Mr RUIZ, Mr CARRERE, Mr LAHITETE, Mr SAPHY, Mme PECASTAING, Mme BIZE, Mr ROUGEOT, Mr GOUTAILLE, Adjoints au Maire.

Mme ISIDORE-DUCAMP, Mr LARRAT, Mme DUPRAT, Mme FROUTE, Mr KERFORN, Mme DUBOS, Mr CAZAUGADE, Mr BRASSEL, Mme PUYO, Mme BUJON-LASSALLE, Mme DESCAT, Mme DODON, Mr DUBOS, Mr DUVIGNAU, Mr DAUBAGNA, Mr BERTRAND, Mr DUBERTRAND, Mlle BAKKALI, Mme BEGUIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme DUBOS

Mlle JEUNE pouvoir à Mme FROUTE

Mme GAUZERE pouvoir à Mme BIZE

Mr SIMON pouvoir à Mr LE MAIRE

Mme AUDOUBERT pouvoir à Mr DUVIGNAU

Mr ADALVIMART pouvoir à Mr BERTRAND

OBJET : PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE BORDEAUX – ESPAGNE PAR L'EST DES LANDES

Rapporteur : Monsieur Philippe LABEYRIE, Sénateur-Maire.

Pour répondre aux objectifs de capacité et de performances et pour améliorer l'accessibilité du Sud de l'Aquitaine et ainsi offrir une continuité avec l'Espagne à l'horizon 2020, la mise à quatre voies du réseau ferroviaire entre Bordeaux et la péninsule ibérique est impérative.

Cette réalisation peut se faire selon deux types de solutions :

- la mise à quatre voies de la ligne existante
- ou
- la réalisation d'une ligne nouvelle en complément de celle existante selon deux scénarios
 - o soit par un tracé à l'Ouest des Landes selon un tracé qui suivrait la RN 10 et desservirait Dax.

- soit par un tracé à l'Est des Landes avec possibilité d'un tronc commun avec la branche vers Toulouse, en formant un « Y » : Ce tracé longerait l'Autoroute A 65 et passerait par le Nord de Mont de Marsan. La ligne nouvelle à grande vitesse passant par l'Est des Landes se raccordera à la ligne existante entre Bordeaux et Langon et contournera le Parc naturel régional des Landes.

Considérant que la ligne nouvelle constitue un levier d'aménagement et de stimulation du territoire qui est à ce jour non encore doté de grandes infrastructures de niveau international et qu'à ce titre le tracé EST par Mont de Marsan formant un « Y » est le plus satisfaisant

Considérant que le tracé EST présentant un tronc commun avec la desserte de Toulouse et pouvant être combiné avec le tracé de l'A 65 offre d'indéniables avantages en termes sociaux, environnementaux et donc économiques

Considérant que le tracé EST offrira l'opportunité de réaliser une gare nouvelle à proximité de Mont de Marsan, non desservie à ce jour par les trains nationaux et permettra ainsi de rejoindre Bordeaux en trente minutes à grande vitesse.

Je propose que notre assemblée prenne position en faveur du Tracé EST formant un « Y » avec desserte de Mont de Marsan.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR
ET APRES VOTE ET DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le choix du tracé Est formant un « Y » avec desserte de Mont-de-Marsan.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT
SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme et certification par le maire que le présent acte est devenu exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture en date du 05.12.2006
- Affichage en date du 06.12.2006

Le Maire,

Pour le Maire

L'Adjoint-délégué



F. Ruiz



LE SENATEUR-MAIRE,

Philippe LABEYRIE
Philippe LABEYRIE.